

Le 17 octobre 1897 à propos de la fête du maire du 29 août après sa légion d'honneur

lecture du procès-verbal de la séance
Allocution de M. le Maire.

M. le Maire dit que ses premières paroles en ouvrant cette séance doivent être pour remercier ses collègues du Conseil municipal, de tous les témoignages de sympathie et d'affection qui lui ont été si largement donnés durant les fêtes Présidentielles de Grenoble (3 et 4 Août) et plus particulièrement le 5 Août, à l'occasion de la visite de M. le Ministre de l'Instruction publique à La Tour et aussi le 29 du même mois. (Fête Spéciale).

Il dit avoir appris depuis quelques jours seulement, et sans doute, par une indiscretion, que par deux fois, sous ses collègues du Conseil municipal, sans exception, avaient sollicité en sa faveur du Gouvernement de la République, la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Cette démarche persévérante, couronnée de succès, constitue pour lui le témoignage d'estime le plus flatteur qu'il fût possible de lui donner. C'est, en effet, un fier devoir qu'il doit la dignité que le Gouvernement lui a décernée par décret du 29 Juillet 1897, à l'initiative et aux vives instances de ses collègues du Conseil, qui ont ainsi rendu, en connaissance de cause, un verdict définitif sur ses travaux et son dévouement à la chose publique et à la ville de La Tour.

Il est admis, dit M. le Maire, que la cérémonie de la remise des insignes de la Légion d'Honneur provoque généralement chez les nouveaux légionnaires une émotion bien légitime.

Le 5 Août, sur le perron d'honneur de l'Hôtel de la préfecture, soit par suite des souffrances morales endurées en ces derniers temps, soit pour toute autre cause, il est resté impassible, même devant les chaleureuses félicitations de ses amis. Mais, où l'émotion a été maîtresse de lui, jusqu'aux larmes, c'est le 5 Août à midi, à son arrivée en gare de La Tour, aux côtés de M. le Ministre, de M. le Préfet, de M. le Recteur de l'Académie, de M. l'Inspecteur d'Académie, de M. Emile Durand, l'avocat Sénateur et de M. Vogel, député.

17 8^h 1897

117

Les marques si nombreuses d'affection qui lui ont été témoignées par la population de La Roche lui ont fait oublier les ennuis, les tracassés et les peines sans nombre de ces derniers temps surtout.

Et le 19 Août, qui elle n'a pas été capable d'assister à ce superbe banquet cantonal de la Salle des Capucins, organisé par le Conseil municipal et par les amis du Comité Républicain radical progressiste, pour fêter, dans l'intimité, la Décoration du Maire. Combien il a été touché du fait de cette délicate attention du présent qui lui a été fait d'une croix de Chevalier de la Légion d'Honneur ornée de brillants, et achetée avec le produit d'une souscription populaire.

Et cette autre grâce et bonté de M. Jules Roux adjoint, qui dans une allocution plus qu'aimable a donné lecture aux applaudissements soutenus de tous les convives des « États de Services » du Maire, dont c'était la fête. (1)

Pour toutes ces démonstrations d'estime, de confiance et de réelle affection, il remercie de fond du cœur ses collègues du Conseil municipal et la population Municipale auxquels il déclare être profondément attaché jusqu'à la dernière heure.

L'Assemblée décide que l'allocution de M. le Maire sera insérée au procès-verbal de la séance.

(1) Citres et Services de M. Chior-Ducollet Maire de La Roche.

1^o Services Municipaux et Communaux.

Maire de la Ville de La Roche (13 ans de service) dont 11 comme Maire et 2 comme Adjoint. A présidé ou dirigé la transformation de la Ville; construction d'un Collège, construction de 3 Ecoles, et d'un Hôtel de ville; établissement d'un Cimetière; assainissement et embellissement de la ville par de nombreuses réparations et améliorations trop longues à énumérer. Réformes budgétaires considérables, transformation de la gestion financière des deniers Communaux; a réussi à diminuer de 4 le nombre des Centimes additionnels Communaux, malgré les dépenses considérables pour la transformation de la Ville - Réorganisation de l'Octroi dont il est le véritable préposé en chef; Directeur effectif des Régies financières qu'il a toutes réorganisées. A soutenu des luttes mémorables contre les empiétements du Clergé et a supporté patiemment les insultes, les calomnies et les histoires les plus invraisemblables qui ont été répandues à profusion par la presse anti-républicaine, ennemi du Progrès et par des Journaux, même de dits Républicains, mais agissant pour des causes que nous n'avons pas à rechercher.

Le seul Maire qui ait pu rester au pouvoir plus de deux ans, depuis 1870, et en est à sa cinquième élection de Maire.

II - Président de la Commission administrative de l'Hospice qu'il a organisé matériellement en augmentant son patrimoine par tous les moyens possibles en faveur

17^e 8^{me} 1894

par la réalité de la somme versée de 16 000 francs par les Religieux du Saint-Sacrement (affaire citée du Révérend père Gynard de la Courbe); grâce à toutes ces combinaisons, les hospitaliers sont mieux soignés, mieux nourris (14 ans de services.)

III - Président de la Commission du Bureau de Bienfaisance - Créations de revenus et fonctionnement régulier presque ignorés, jusqu'à son arrivée à la présidence (12 ans de services.)

IV - Publication annuelle du Compte de Gestion moral et financier de l'emploi des deniers communaux de la Ville - travail très-laborieux et très-intéressant.

V - Président du Conseil d'Administration des Directeurs de la Caisse d'Épargne dont le chiffre des dépôts arrive à 4.500 000 francs environ - a organisé le bureau et a vu le fonds de réserve subir une augmentation d'atuple depuis 1886 (12 ans de Service).

Services dans l'Enseignement:

VI - Président du bureau d'Administration du Collège dont le fonctionnement ne laissait rien à désirer (14 ans de Service).

VII - Lauréat de la Faculté de droit de Grenoble et maître des conférences de droit et d'économie politique au Collège, enseignement moderne (15 ans de Service gratuit).

VIII - Président de la délégation cantonale (14 ans de Service) dont 3 comme membre et 11 comme président.

Services notariaux:

IX - Notaire dans le savoir et la scrupuleuse probité fait l'honneur de la corporation et donne à sa fonction une confiance et une autorité devant lesquelles les adversaires politiques, les ennemis mêmes s'inclinent et n'hésitent pas à le consulter et suivre les sages conseils. - N'a pas eu un seul moment de défaillance ni la moindre critique, se portait toujours ouvert, le jour, la nuit, au riche comme aux pauvres, à ses amis comme à ses ennemis pour leur tracer le bon chemin à suivre dans les Conseils juridiques et autres, en consultant les familles et les plaideurs et arrêter les procès en les empêchant de naître et tout cela gratis, même pour les personnes qu'il ne connaît pas (16 ans de Service).

Services Judiciaires:

X - Juge Suppléant de la Justice de paix - ayant fait de nombreux interims toujours désintéressés, éloignant toujours les procès contentieux (15 ans de Service). XI Officier du Ministère public près le tribunal de simple police (4 ans de Service).

Conseiller Général:

XII - A contribué à la pacification politique et religieuse du Canton, profondément troublé depuis près de 15 ans - assiste régulièrement aux séances, s'intéressant des affaires du Département et particulièrement de celles de son cher Canton de la Haute et basse, par son labeur et la droiture s'attire les amitiés de tous ses Collègues (2 ans de Service).

14 8^{me} 1897



115

XIII - Président de cette vaillante Fanfare qui honore la ville et fait le charme de ses habitants (7 ans de services).

Titres honorifiques :

XIV - Officier d'Académie, en qualité de Président de la délégation cantonale (7 ans de grade).

XV - A reçu un objet d'art de son Conseil municipal, en témoignage de reconnaissance de ses bons, loyaux et dévoués services, pour l'amour de la ville de La Motte et pour les administrés, dont nous devons garder impérissable et éternel souvenir. A sacrifié généralement à la chose publique, les économies en le produisant de son dur travail de notaire, de même que la santé en ses heures de repos.

XVI - A reçu enfin le grade précieux qu'un homme public est en droit d'attendre du Gouvernement de la République, lorsqu'après tant de peines et tant de sacrifices, a reçu des mains de son Président, M. Félix Faure la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur en dont nous sommes unanimes à féliciter et remercier le Gouvernement de la République d'avoir su briser les obstacles qui ont pu se soulever en élever à cette dignité un de ses meilleurs serviteurs.